

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – EASY MOVERS by Clear Services

Dernière modification : 23/02/2026

Article 1. Définitions

« Easy Movers » : la société à responsabilité limitée **SIMRO SRL**, exploitant le nom commercial Easy Movers by Clear Services, dont le siège social est situé **Chaussée de Wavre 2217, 1160 Auderghem, Belgique**, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro **BE 0760.972.522** (ci-après « CLEAR SERVICES »).

“Les services” : Les prestations mentionnées dans la facture ou le bon de commande émis par CLEAR SERVICES.

“Le Client” : tout consommateur, entrepreneur ou société qui réserve les services de CLEAR SERVICES (à des fins professionnelles ou privées).

“Les Parties” : Le Client mentionné dans l'offre dédiée ou le document commercial auquel sont annexées les présentes conditions générales de vente et CLEAR SERVICES.

« Les conditions » : les présentes conditions générales de vente.

« L'offre » : Le document commercial, bon de commande ou l'offre formulée sur un quelconque support y compris dans le corps d'un courriel et auquel les conditions générales de vente sont annexées.

Article 2. Objet, relation entre les parties et sous-traitants

1. Les présentes conditions générales encadrent les offres communiquées par CLEAR SERVICES aux clients.
 2. CLEAR SERVICES exerce son activité sans lien de subordination à l'égard du Client.
 3. CLEAR SERVICES peut faire appel à des tiers, sous-traitants ou intervenants indépendants pour l'exécution des prestations.
-

Article 3. Champ d'application

1. Les présentes conditions s'appliquent à toutes les commandes de services prestées par CLEAR SERVICES.
2. L'offre et les présentes conditions forment l'intégralité des relations contractuelles.
3. En cas de conflit entre l'offre et les présentes conditions, l'offre prévaut.
4. Toute dérogation doit être constatée par écrit.
5. La nullité éventuelle d'une clause n'affecte pas les autres dispositions.

6. Les parties s'engagent à remplacer toute clause invalide par une clause valable ayant un objet équivalent.
-

Article 4. Offres

1. Les offres sont valables un mois.
 2. L'offre constitue une estimation basée sur les informations communiquées par le Client.
 3. Les déplacements peuvent être facturés conformément aux conditions prévues dans l'offre.
 4. L'offre est acceptée par signature ou confirmation écrite (email).
 5. En cas de prestations en régie, la facturation peut intervenir périodiquement.
 6. Toute modification demandée par le Client peut donner lieu à une nouvelle offre.
 7. Si les modifications sont substantielles, CLEAR SERVICES peut proposer une adaptation contractuelle.
-

Article 5. Prix

1. Tous les prix communiqués aux consommateurs sont exprimés en euros, **toutes taxes comprises (TVAC)**.
 2. Lorsque le prix ne peut être raisonnablement déterminé à l'avance en raison de la nature des services (notamment prestations en régie), le mode de calcul du prix est clairement indiqué dans l'offre.
 3. Toute modification du taux de TVA imposée par la loi entre la conclusion du contrat et son exécution sera automatiquement répercutée.
 4. Si cette modification entraîne une augmentation du prix total supérieure à 5 %, le consommateur aura le droit de résilier le contrat sans frais avant l'exécution des prestations.
-

Article 6. Paiements

1. Les factures sont payables au comptant ou à toute autre échéance mentionnée sur celles-ci.
2. Les factures sont payables au plus tard dans les 30 jours calendrier de leur réception.
3. En cas de non-paiement à l'échéance par un Client ayant la qualité de consommateur :
 - Un premier rappel gratuit sera envoyé.

- Le consommateur disposera d'un délai minimum de quatorze (14) jours calendrier prenant cours le troisième jour ouvrable suivant l'envoi du rappel pour régulariser sa situation.

À défaut de paiement dans ce délai, pourront être réclamés :

- Les intérêts au taux légal applicable ;
 - Une indemnité forfaitaire calculée conformément à l'article XIX.4 du Code de droit économique :
 - 20 € si le montant restant dû est ≤ 150 € ;
 - 30 € + 10 % sur la tranche 150–500 € ;
 - 65 € + 5 % au-delà ;
 - Maximum 2.000 €.
4. Les dispositions spécifiques relatives aux rappels et indemnités ne s'appliquent pas aux Clients professionnels.

Article 7. Droit de rétractation (uniquement applicable aux consommateurs)

Conformément aux articles VI.47 à VI.53 du Code de droit économique, le Client consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendrier à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat.

1. Le Client Consommateur accepte qu'il renonce à son droit de rétractation si la commande est pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation et après accord préalable exprès.
2. Le Client Consommateur renonce également à son droit de rétractation s'il a expressément demandé une intervention urgente.
3. Pour exercer son droit de rétractation, le Client Consommateur peut notifier sa décision :
 - soit au moyen du formulaire type de rétractation annexé aux présentes ;
 - soit par toute déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter, notamment par courrier postal ou courrier électronique.
4. CLEAR SERVICES remboursera tous les paiements reçus du Client Consommateur, y compris les frais de livraison éventuels, sans retard excessif et en tout état de cause dans un délai de quatorze (14) jours calendrier à compter du jour où elle est informée de la décision de rétractation.

Article 8. Droit d'annulation

1. Toute offre acceptée engage le Client.

2. En cas d'annulation d'une prestation par le Client, les frais réellement engagés et justifiés pourront être facturés.
 3. En cas d'annulation du fait du Prestataire, la prestation sera reportée ou remboursée.
-

Article 9. Durée du contrat

1. Le Client peut, s'il agit d'un contrat à durée indéterminée, résilier le contrat pendant toute la durée du contrat moyennant une période de préavis de trois mois et en ayant notifié l'autre partie par lettre recommandée au moins une semaine avant la fin du mois calendaire (le préavis court à partir du premier du mois suivant).

2. Pour les contrats à durée déterminée, le délai de résiliation pour chacune des parties est d'un mois calendrier entre la signification de l'intention de résilier le contrat par la partie par lettre recommandée adressée au siège de l'autre partie au moins une semaine avant la fin du mois calendaire (le préavis court à partir du premier du mois suivant).

3. Un contrat à durée déterminée ne peut durer plus de 3 ans (au maximum).

4. Si un contrat à durée déterminée contient une clause de reconduction tacite, le contrat devient un contrat à durée indéterminée avec un délai de résiliation de trois mois (selon les conditions du premier paragraphe de cet article) et cette clause est alors mentionnée expressément et encadrée sur la page de garde du contrat spécifique et contient les conséquences juridiques et modalités de la reconduction tacite.

Article 10. Résiliation sans préavis

1. Outre les cas de résiliation sans motif prévues à l'article 9 et 4.6 des présentes conditions, CLEAR SERVICES se réserve le droit de résilier la relation contractuelle avec un Client avec effet immédiat si celui-ci éprouve des retards de paiements récurrents (plus de deux fois), et ce, sans indemnités ou préavis.

2. En cas de faillite, de décès, d'incapacité ou d'insolvabilité notoire ou de liquidation de la société du CLIENT, le contrat peut être résilié de plein droit (avec effet immédiat) par CLEAR SERVICES sans possibilité d'indemnisation pour le Client. Dans ces cas, le Client ne pourra se prévaloir de la non-exécution des obligations incombant à CLEAR SERVICES pour demander une quelconque indemnisation à CLEAR SERVICES.

Article 11. Exécution des prestations

1. CLEAR SERVICES s'engage à exécuter les prestations conformément aux règles de l'art (obligation de moyens).
2. CLEAR SERVICES peut refuser d'honorer une commande en cas de litige de paiement antérieur.

3. Si le Client estime que les services présentent un défaut, il doit en informer CLEAR SERVICES dans un délai raisonnable à compter de la constatation du défaut. Ce délai ne peut en aucun cas priver le consommateur de ses droits légaux.

Article 12. Responsabilité du Prestataire

CLEAR SERVICES exécute ses obligations conformément au droit commun.

Elle ne peut exclure ou limiter sa responsabilité en cas de dol, de faute lourde ou de dommages corporels causés au Client.

Aucune clause ne peut priver le consommateur de ses droits légaux.

1. CLEAR SERVICES ne peut être tenue responsable des dommages résultant d'informations incorrectes fournies par le Client.
2. En tout état de cause, la responsabilité de CLEAR SERVICES est limitée au montant couvert par son assurance responsabilité professionnelle.

Article 13. Force Majeure

1. CLEAR SERVICES ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou du retard lorsqu'ils résultent d'un événement imprévisible, irrésistible et indépendant de sa volonté rendant l'exécution du contrat impossible.
2. Ne constituent pas des cas de force majeure :
 - les difficultés d'organisation interne ;
 - les pénuries prévisibles ;
 - les retards ordinaires de fournisseurs.
3. En cas de force majeure durable rendant définitivement impossible l'exécution du contrat, chacune des parties pourra résilier celui-ci sans indemnité.

Article 14. Protection des données

1. Dans le cadre du respect du Règlement relatif à la protection des données à caractère personnel (Règlement 2016/679) et des dispositions nationales complémentaires applicables, CLEAR SERVICES veille à ce que toutes les données à caractère personnel fournies par le Client qu'elle traite en qualité de sous-traitant dans le cadre d'une commande de prestations soient enregistrées dans son système administratif de manière sécurisée.

2. La durée de conservation de ces données n'excède pas la durée de la relation contractuelle entre les parties sauf en ce qui concerne les données nécessaires pour respecter des obligations légales de CLEAR SERVICES ou nécessaires pour contacter un client (par exemple en matière de comptabilité).

3. Si le Client souhaite exercer ses droits par rapport aux traitements de ses données à caractère personnel, il ou elle peut consulter la politique vie privée & cookies de CLEAR SERVICES disponible via le lien www.easymovers.be

4. Les parties sont en outre tenues au devoir de discrétion et de respect de la confidentialité concernant toutes les informations confidentielles qu'elles auraient obtenues l'une de l'autre partie ou à partir d'une autre source dans le cadre des prestations effectuées par CLEAR SERVICES et des échanges précédant une commande.

a / Une information est considérée comme étant confidentielle si l'une des parties la qualifie comme telle ou si cela découle de la nature de l'information et cette information n'est pas rendue publique par une partie. Il s'agit notamment des secrets d'entreprises, des stratégies commerciales, du mode d'exécution des services par le prestataire etc...

b/ Les parties sont tenues à un devoir de confidentialité 2 ans après la fin des prestations. Toute contravention entraîne automatiquement le paiement d'une somme forfaitaire de 1000 euros par infraction sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts.

Article 15. Propriété Intellectuelle

1. L'ensemble des logos, marques, photos et modèles figurant sur les documents contractuels/factures/rapports fournis par CLEAR SERVICES ou sur son Site sont sa propriété ou sont exploités par CLEAR SERVICES en vertu d'une licence octroyée par un tiers.

2. Toute reproduction partielle ou complète de ces logos, marques, photos et modèles, quel que soit le support, à des fins commerciales, associatives ou bénévoles, est interdite sans le consentement du Prestataire ou des détenteurs des marques ou droits attachés à ces représentations graphiques.

3. Toute violation des droits de propriété intellectuelle de CLEAR SERVICES par le Client donnera lieu immédiatement et sans préavis ou mise en demeure à une amende forfaitaire de 2.000 euros par infraction et par jour l'infraction persiste sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts.

Article 16. Réclamations, droit applicable et différends

1. Toute contestation quelconque (avec un Client n'ayant pas la qualité de Consommateur) qui ne pourra être réglée de manière amiable devra d'abord faire préalablement l'objet d'une médiation auprès d'un médiateur agréé avant de pouvoir être soumise aux Cours et Tribunaux.

2. (Uniquement pour les Consommateurs) Dans le cadre du règlement extrajudiciaire des litiges, le Service de Médiation des Consommateurs mis en place par le Gouvernement Fédéral est compétent pour recevoir toute demande de règlement extrajudiciaire de litiges de consommation.

Ce service traitera la demande lui-même ou la transfèrera à l'entité qualifiée. Vous pouvez contacter le Service de Médiation des Consommateurs via le lien suivant :

<http://www.mediationconsommateur.be//fr>

3. En cas de litige transfrontalier (Uniquement pour les Consommateurs), vous pouvez de plus faire appel à le Site "Online Dispute Resolution" de l'Union Européenne via le lien:

<https://ec.europa.eu/odr>

4. Les présentes conditions sont régies exclusivement par le droit belge. (Sans préjudice de l'application de dispositions de droit international applicable).

5. Toute contestation relative à la validité, l'interprétation et/ou l'exécution d'un contrat conclu avec le Prestataire sera exclusivement soumise aux Cours et Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.